



Le Franklinois

BULLETIN MUNICIPAL - VOLUME 6, NUMÉRO 1 - FÉVRIER 2024



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
1670, route 202, Franklin
(Québec) J0S 1E0
450 827-2538
info@municipalitedefranklin.ca
www.municipalitedefranklin.ca

- 2 MOT DU MAIRE**
- 5 VIE COMMUNAUTAIRE**
- 7 SUCRE-TOI L'BECC 2^e ÉDITION**

Le temps des sucres s'en vient!

Une magnifique période dans notre coin de pays est celle du temps des sucres. Nous sommes chanceux de vivre dans un endroit nous permettant de récolter cette eau d'érable et de la transformer en de nombreux produits sucrés. D'ailleurs, je vous encourage fortement à découvrir ou fréquenter de nouveau nos érabières locales à Franklin et Saint-Antoine-Abbé! Les propriétaires de ces érabières sont dédiés au bon déroulement de leur entreprise, beau temps, mauvais temps et ils nous offrent constamment des produits d'une qualité extraordinaire. Par le fait même, une fête populaire est organisée le 30 mars prochain avec cette thématique en tête : « Sucre-toi l'bec! » Des produits des érabières locales seront disponibles lors de cet événement.

Avant de profiter du temps des sucres, tentons de profiter de la patinoire extérieure, lorsque Dame nature nous le permet. Nous ne contrôlons pas les conditions météorologiques, mais nous pouvons saisir chaque opportunité pour patiner au parc Antoine-Labelle, lorsque la patinoire est ouverte. Par ailleurs, j'aimerais remercier nos employés des travaux publics qui travaillent souvent durant la nuit afin de nous offrir une patinoire extérieure. Soulignons que ce sont ces mêmes employés qui travaillent également sur le déneigement. La période hivernale est donc bien achalandée pour nos fiers représentants municipaux.

Préoccupation à propos des remblais

L'ensemble des élus siégeant sur le conseil municipal ont des préoccupations à propos des remblais dans Franklin. C'est pourquoi nous avons adopté en 2023 une des réglementations les plus sévères dans la province concernant les permis de remblai. En effet, aux mesures déjà connues comme l'obligation de fournir un test de sol lors d'une demande de permis de remblai, nous avons ajouté plusieurs éléments et obligations : la durée d'un permis de remblai a été raccourcie de 1 an à 6 mois, une demande de permis de remblai peut être autorisée seulement si elle a un maximum de 2 provenances, les remblais de plus de 3 500 mètres cubes doivent nous verser une caution en garantie de 20 000 \$ avant que les travaux ne débutent et des tests de sol sont réalisés régulièrement sur la nouvelle terre qui est apportée au site de remblai (et chargés au propriétaire du lieu). Néanmoins, nous avons encore des préoccupations à propos des remblais qui peuvent s'amener à Franklin et Saint-Antoine-Abbé. C'est pourquoi nous avons voté et mis en place le 8 janvier dernier un gel des remblais afin de bonifier encore une fois la réglementation en vigueur et ainsi maximiser les mesures de contrôle de ces fameux remblais. Nous sommes à valider plusieurs éléments auprès des instances juridiques. Nous avons bien hâte de vous présenter le tout.

Rappel pour la collecte des déchets

Nous avons annoncé il y a un an, en janvier 2023, un projet pilote de réduction des déchets pour l'automne 2023. Plusieurs mesures avaient été ciblées dans le plan d'action permettant de réaliser ce projet pilote. Nous retrouvons notamment l'ajout de composteurs domestiques individuels avec des bacs de cuisine, offerts à tous les citoyens, afin d'éviter de jeter de la nourriture dans les déchets. Il y avait également la création d'un écocentre à la suite de l'obtention d'une subvention. Une autre mesure était de doubler la fréquence de la collecte du recyclage. Enfin, nous avons doté tous les citoyens d'un bac à déchets uniformisé, grâce au surplus affecté aux ordures. Nous avons annoncé dans les bulletins municipaux de 2023, notamment ceux de juin, d'août, d'octobre et décembre, de même que dans un feuillet distribué à toutes les résidences au mois d'août ainsi que sur le site Web, la façon que la collecte des déchets allait être complétée. Voici un rappel : seuls les bacs à déchets avec l'autocollant « bac conforme » seront amassés par notre fournisseur, le fournisseur ne ramasse plus les sacs et autres déchets se situant à l'extérieur du bac à déchets et trois collectes (30 mai, 11 juillet et 17 octobre) ont été prévues pour les gros rebuts, comme indiqué dans le calendrier des collectes 2024 distribué à toutes les résidences par la poste en décembre et qui se trouve également sur notre site Web. N'hésitez pas à contacter l'administration municipale pour tous les détails de la collecte des matières résiduelles. Ajoutons que les bacs à déchets distribués en 2023 ont été achetés chez un commerçant local, qui a remporté un appel d'offres sur invitations, en étant le plus bas soumissionnaire. Nous sommes fiers d'avoir encouragé l'économie locale!



Prudence sur la route

Je termine ce mot du maire en vous rappelant d'être prudents sur la route. Les mois de février et de mars sont souvent synonymes de gel sur la chaussée et nous avons à cœur le bien-être de tous nos citoyens. Si vous apercevez une entrave sur une route municipale, vous pouvez nous joindre 7 jours sur 7, en composant le 450 827-2538, poste 7. S'il y a une entrave sur une route numérotée (201, 202 ou 209), contactez immédiatement le 5-1-1. Ensemble, continuons à veiller sur notre belle communauté.

Yves Métras
Maire de Franklin





Horaire de l'hôtel de ville

Lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Vendredi, de 8 h à 12 h



RAPPEL – Notre projet pilote de réduction des déchets va bon train!

Il est important de noter que notre fournisseur effectue le ramassage des bacs conformes uniquement.

Il n'est plus possible de disposer de bacs non conformes, de sacs et de gros rebuts en bordure de la route lors des journées de collectes régulières.

Afin de connaître les dates des collectes d'ordures, de recyclage et de collecte des gros rebuts, veuillez vous référer au calendrier des collectes 2024 qui vous a été envoyé par la poste. Vous pouvez aussi consulter le calendrier des collectes 2024 sur le site Web de la Municipalité.

Prochaines collectes d'ordures prévues :

- Jeudi 8 février
- Jeudi 22 février
- Jeudi 7 mars
- Jeudi 21 mars

Merci de placer votre bac conforme **face à la rue**, vous assurant que **l'autocollant « bac conforme » soit visible de la rue** et par notre fournisseur effectuant la collecte des matières résiduelles.



Fermeture des bureaux municipaux

Veuillez prendre note qu'en raison du congé Pascal, nos bureaux seront fermés le **vendredi 29 mars et le lundi 1^{er} avril 2024**.

Nous serons de retour à compter de mardi le 2 avril.

Prochaines séances

Les séances régulières du conseil municipal ont lieu au Centre récréatif, 2555, rue du Parc, à 19 h 30.

- Lundi 5 février
- Lundi 4 mars
- Mardi 2 avril

Taxation

Vous recevrez par la poste, dans les prochaines semaines, votre compte de taxes municipales 2024. Il sera maintenant possible d'effectuer le paiement en 4 versements, comme indiqué sur un compte de 300 \$ et plus.

Des intérêts au taux annuel de 12 % et une pénalité au taux annuel de 5 % s'appliquent sur tous paiements en retard.

Modes de paiement :

- En ligne auprès de votre institution financière : fournisseur « Municipalité Franklin » et votre matricule à 16 chiffres en incluant les « 0 » comme référence.
- Institutions financières participantes : Banque de Montréal, Banque Nationale, Banque Laurentienne, Banque Scotia, CIBC, Desjardins, TD.
- À l'hôtel de ville : chèque, débit ou crédit
- Par la poste : chèque
- Par téléphone : carte de crédit

*** IMPORTANT ***

Nous privilégions les transactions par chèque, carte de débit et carte de crédit. Pour des transactions en argent comptant, veuillez prévoir le montant exact de la transaction.



Merci aux premiers répondants!

Toute l'équipe municipale remercie ses premiers répondants. Plusieurs citoyens peuvent témoigner de leur efficacité, dévouement, professionnalisme, réconfort et écoute.

L'équipe des premiers répondants est intervenue à plusieurs reprises cet automne et leur impact a été capital.

Ann Ednie, Glenn Forget, Fred Stevenson, Jeff Blair et Mike Goldie : toute votre communauté vous remercie pour votre présence et votre bienveillance.



Circulation sur les chemins publics

Il est important de souligner que nous avons eu quelques cas de citoyens qui circulaient sur des propriétés privées afin d'emprunter un raccourci pour poursuivre leur chemin. Merci de vous assurer de circuler sur des chemins publics, tout en respectant les terrains privés ainsi que la quiétude de leurs propriétaires.

Ma neige sur mon terrain — Possible amende —

Rappel qu'il n'est pas permis de déposer la neige sur les trottoirs et dans la rue, selon le règlement municipal 332, car cela cause des problèmes de sécurité avec une chaussée et un trottoir plus glissant, en plus de doubler habituellement le travail de nos déneigeurs. Quiconque contrevient au présent règlement peut recevoir un avis d'infraction et est passible d'une amende entre 300 \$ et 600 \$.

Rappel des bonnes conditions pour une patinoire extérieure

Nous pouvons vous offrir une patinoire extérieure dès que Dame Nature collabore en ce sens, avec une période prolongée de temps froid, soit au moins 4-5 nuitées consécutives avec une température d'au moins - 15 degrés Celsius. Lorsque les patinoires sont accessibles, nous sommes en mesure d'ouvrir le Centre récréatif (2555, rue du Parc dans Saint-Antoine-Abbé) pour que chacun et chacune puisse y attacher leurs patins. Rappelons que lorsqu'il y a un cadenas sur les portes des patinoires, cela indique que la qualité de la glace n'est pas optimale et que nous ne pouvons pas patiner. Même si la glace donne l'impression que l'on peut l'utiliser, nous planifions une utilisation maximale en fonction des prévisions météorologiques. Merci pour votre collaboration.

Vous avez trouvé un animal perdu, blessé ?

N'hésitez pas à communiquer avec madame Isabelle Robert, contrôleuse animalière, en composant le 450 827-2538, poste 8.

Enregistrement de votre chien au registre municipal

Saviez-vous que l'enregistrement de votre ami à quatre pattes est obligatoire sur le territoire de la Municipalité ?

Tous les propriétaires de chien demeurant sur le territoire de la Municipalité doivent se procurer une médaille pour enregistrer son animal au registre.

Vous pouvez vous procurer une médaille à numéro unique directement à l'hôtel de Ville au coût de 20 \$.



Pourquoi enregistrer votre chien ?

Lorsque vous venez enregistrer votre animal, nous prenons diverses informations, nous permettant de retracer rapidement le propriétaire d'un animal perdu.

De plus, ces informations sont transmises à notre contrôleuse animalière, madame Isabelle Robert, qui dessert notre territoire et qui s'occupera d'effectuer un contrôle animalier et s'assurer du retour à la maison de votre compagnon.



Merci

aux employés des travaux publics
pour l'entretien des patinoires!



La Petite Bibliothèque Verte

Le conseil municipal a renouvelé son entente de financement avec La Petite Bibliothèque Verte. Débutez l'année du bon pied en vous procurant gratuitement la carte de membre! La bibliothèque vous offre une collection bilingue de plus de 25 000 romans, biographies, livres de référence, livres jeunesse, bandes dessinées, romans graphiques, livres audios et DVD. Tous les mois, de nouveaux livres s'ajoutent à la collection.

Abonnez-vous à la page Facebook ou consultez leur site Web pour en savoir plus sur les nouveautés ou pour connaître leurs prochaines activités.

<https://www.facebook.com/PetiteBibliothequeVerteLittleGreenLibrary>
<http://www.pbv-lgl.org>

Profitez également du nouveau service Biblio-jeux!

Biblio-jeux est un programme de stimulation du langage oral et écrit pour les enfants de 6 mois à 12 ans. Conçu par des orthophonistes de l'Université du Québec à Trois-Rivières, il permet aux familles d'emprunter des jeux éducatifs à la bibliothèque.

L'Espace Biblio-jeux de La Petite Bibliothèque Verte compte actuellement 90 jeux, sélectionnés spécifiquement pour aider au développement du langage tout en s'amusant. Les membres peuvent emprunter jusqu'à 3 jeux pour une période de 3 semaines.

Pour en savoir plus sur le programme Biblio-jeux : <http://www.bibliojeux.ca>

Heures d'ouverture

- **Mardi de 10 h à 20 h**
- **Jeudi et Vendredi de 14 h à 16 h 30**
- **Samedi de 10 h à 16 h**

La Petite Bibliothèque Verte est située au **4, rue Lorne à Huntingdon.**

Soutien informatique pour tous les citoyens, notamment les aînés

Notre responsable des loisirs et des communications, Julie, est disponible pour tous les citoyens, dont les aînés, afin de vous assister et vous guider dans vos recherches informatiques.

Il est possible de **prendre rendez-vous** avec elle en téléphonant au 450 827-2538, poste 225 ou par courriel à loisirs@municipalitedefranklin.ca.

Aréna Régionale de Huntingdon

1567, rue Fairview, Huntingdon
450 264-5205

Horaire régulier février et mars

Patinage libre (frais 2 \$)

- **Mardi 16 h à 17 h 30**
- **Mercredi 11 h 30 à 13 h**
- **Vendredi 11 h 30 à 13 h**
- **Samedi 19 h à 20 h 30**
- **Dimanche 13 h à 14 h 30**

Hockey libre (frais 5 \$)

- **Mercredi 13 h à 14 h 30**

*** Le port du casque est obligatoire pour le hockey libre ***

Horaire de la semaine de relâche du 4 mars
au 8 mars | patinage libre (2 \$) 14 h à 16 h

Dégagement des sources de chauffage et chauffage d'appoint

Avec la neige et le temps plus froid qui est à nos portes, il est important d'adopter certains comportements sécuritaires par rapport à l'utilisation des appareils de chauffage.

Parmi les nombreuses causes d'incendie dans les domiciles, on retrouve principalement la mauvaise utilisation ou un dégagement insuffisant des appareils de chauffage électriques.

Voici quelques comportements sécuritaires à adopter :

- Toujours laisser un espace devant et au-dessus de vos plinthes électriques, un dégagement minimum est requis pour assurer sécurité et conformité;
- Assurez-vous qu'aucun objet risquant de prendre feu ne se retrouve trop près d'une source de chaleur – éloignez les meubles, tissus, couvertures et rideaux à proximité;
- Assurez-vous que l'intérieur de vos plinthes électriques soit vide de tout objet.

Vous utilisez un chauffage d'appoint ?

Les chauffages d'appoints, comme les chauffeuses portatives comprennent de nombreux risques d'incendie.

Voici quelques comportements sécuritaires à adopter avec ce genre de dispositif :

- Connectez l'appareil directement dans une prise murale, n'utilisez jamais de rallonge électrique;
- Ne laissez JAMAIS l'appareil sans surveillance;
- Respectez le dégagement requis de tout matériau inflammable de l'appareil;
- Assurez-vous que votre appareil possède un dispositif de sécurité intégré;
- N'utilisez jamais un appareil de chauffage d'appoint de manière permanente.

25 ans de service pour M. Steven Blair

La Municipalité de Franklin tient à souligner et à remercier chaleureusement M. Steven Blair pour son implication depuis 25 ans au sein du Service de sécurité incendie de Franklin.

Son dévouement, son implication et son ardeur au boulot sont très appréciés. Chapeau, M. Blair!





Camp de jour de la semaine de relâche

Dès le 5 février et jusqu'au jeudi 26 février, les parents pourront inscrire leurs enfants au camp qui se déroulera pendant la semaine de relâche, du 4 au 8 mars, au Centre récréatif (2555, rue du Parc). Le temps d'une semaine, les enfants de la maternelle 4 ans à la 6^e année participeront à une semaine d'activités.

L'horaire du camp est de 7 h 30 à 17 h 30 et il en coûte 100 \$ par enfant (résident) et 115 \$ par enfant (non-résident) pour la semaine, incluant le service de garde. Inscription directement à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture ou par téléphone au 450 827-2538, poste 225.

Camp de jour de la relâche

Franklin

4 au 8 mars 2024

7 h 30 à 17 h 30

100 \$ résident
115 \$ non-résident
Par enfant incluant le service de garde

INSCRIPTION
DES LE 5 FÉVRIER

Directement à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture ou par téléphone au 450 827-2538, poste 225

Heure de conte

L'heure de conte et bricolage, est une matinée où Bulle vous lira une histoire à voix haute et vous accompagnera dans la réalisation d'un bricolage. L'heure de conte et bricolage a lieu un samedi par mois et chaque mois nous aurons une thématique différente. Cet atelier gratuit, ouvert à tous les groupes d'âge, est offert au Centre récréatif (2555, rue du Parc) de 10 h à 12 h.

Voici les prochaines dates :

• 10 février 2024

• 16 mars 2024



Heure de conte

Programmation sportive

Une activité faisant découvrir plusieurs sports aura lieu du 20 février au 16 avril au Centre récréatif (2555, rue du Parc). Baseball - Handball - Athlétisme - Ringuette - Rugby - Pickleball - Volleyball

125 \$ + taxes résidents et 135 \$ + taxes non-résidents

• 17 h 30 : 2-5 ans (parent-enfant)

• 18 h 15 : 6-12 ans

Pour davantage d'informations et inscription : 7sports.info/multisportfranklin

Multisport - 2 à 11 ans
FRANKLIN

MARDI SOIR
DU 20 FÉVRIER AU 16 AVRIL

Centre Récréatif
2555 rue du Parc

Baseball
Handball
Athlétisme
Ringuette
Rugby
Pickleball
Volleyball

Inscriptions et Informations
www.7sports.info/franklin
info@7sports.info

7SPORTS
ACTIVITÉS SPORTIVES

Rugby

Du dimanche 4 février au 21 avril, Ormstown Saracens RFC offrira gratuitement du rugby aux femmes de plus de 18 ans au Centre récréatif (2555, rue du Parc).. Pour davantage d'informations : www.saracens.ca



Sacs de sable

À tous les jeudis soirs, de 19 h à 21 h au Centre récréatif (2555, rue du Parc) Des parties de sacs de sable sont animées par Johanne Leclerc. Aucune inscription obligatoire. Pour davantage de détails, vous pouvez la joindre au 450 802-9312. Le jeu de sac de sables est un jeu super pour rassembler la famille et les amis!



Danse en ligne

À tous les lundis depuis le 15 janvier 2024, a lieu de la danse en ligne offert gratuitement par Une Affaire de Famille de 9 h 30 à 11 h 30 au Centre récréatif. Tous les détails sur leur site Web : <https://www.uneaffairedefamillehs.com>

* Non offert pendant la semaine de relâche scolaire. *



Tai-chi

Tous les mardis de 13 h à 15 h du Tai-chi est offert au Centre récréatif (2555, rue du Parc) par l'organisme Une Affaire de Famille. Ouvert à tous, et ce, gratuitement.

* Non offert pendant la semaine de relâche scolaire. *



SUCRE-TOLL'BEC

2^e édition

30 MARS 2024
9 h à 14 h

PARC ANTOINE-LABELLE
(2555, RUE DU PARC)

Gratuit

9 h à 11 h Carrousel de poneys

10 h à 13 h Animaux de la ferme

(chèvres , moutons, lama, âne,
cochon miniature et lapins)

10 h à 13 h Tour de calèche

11 h à 13 h Tire sur neige

9 h à 14 h Jeux gonflables

Vente de produits locaux d'érable (\$)

Présence des pompiers ainsi que la

Cantine Au palais des mini-beignes (\$)



Registering your dog in the municipality

Did you know that the registration of your four-legged friend is mandatory in the municipality of Franklin?

All dog owners residing in the territory of the Municipality must obtain a tag to register their pet.

You can get a unique tag directly from the City Hall for \$20.



Why register your dog?

When you come to register your animal, we take the information that allows us to quickly trace the owner of a lost animal.

In addition, this information is transmitted to our animal controller, Isabelle Robert, who serves our territory and who will take care of a reported animal and ensure the return home of your companion.

You found a lost, wounded animal?

Please do not hesitate to contact Isabelle Robert at 450 827-2538 ext. 8

Put your dog on a leash, please!

Remember that when you walk your dog in the territory of the municipality, it must be kept on a leash, regardless of the place. Indeed, whether in a large green space or on the edge of the street, all dogs must be kept on a leash, for the safety of humans and animals. Thank you for your cooperation.

Traffic on public roads

It is important to note that we have been made aware of some cases of citizens trespassing on private property to make their journey shorter. Please make sure to travel on public roads, while respecting the private lands and the tranquility of their owners.

My snow on my land — Possible fine —

Remember that you are not allowed to deposit snow from your property onto sidewalks or on the street, according to city bylaw 332, because this causes safety problems with slippery pavement and sidewalks. In addition, this doubles the work of our snow removal workers. Anyone who goes against this bylaw may receive a notice of offence and is liable to a fine between \$300 and \$600.

FIRE SAFETY SERVICE

Release of heating sources and auxiliary heating

With the snow and the colder weather on our doorstep, it is important to adopt certain safe behaviours when using heaters.

Among the many causes of fire in homes, one of the main causes is the misuse or insufficient clearance of electric heaters.

Here are some safe behaviours:

- Always leave space in front of and above your electric baseboards, a minimal clearance of 12" is required to ensure safety and compliance;
- Make sure there are no items that could catch fire too close to a heat source – keep furniture, fabrics, blankets and curtains away;
- Make sure that the interior of your electric baseboards is clear of objects.

Do you use an extra heater?

Auxiliary heaters, such as portable heaters, include many fire hazards.

Here are some safe behaviours to adopt with this type of device:

- Connect directly to a wall outlet, never use extension cords;
- Never leave the unit unattended;
- Respect the required clearance of any flammable material from the appliance;
- Make sure your device shuts off automatically if tipped over;
- Never use an auxiliary heater permanently.



Conseil municipal de Franklin :

Yves Métras, maire
 Marc-André Laberge, conseiller au siège # 1
 Lyne McKenzie, conseiller au siège # 2
 Simon Brennan, conseiller au siège # 3
 Mark Blair, conseiller au siège # 4
 Nathaniel St-Pierre, conseiller au siège # 5
 Éric Payette, conseiller au siège # 6

Mise en page et impression :

Multi-Graph Ormstown

Traduction : Kelly Elder

Vous désirez joindre un membre de notre personnel? Faites-le par courriel :

- Maire : maire@municipalitedefranklin.ca
- Direction générale : dg@municipalitedefranklin.ca
- Direction générale adjointe : dga@municipalitedefranklin.ca
- Administration : reception@municipalitedefranklin.ca
- Finances : comptabilite@municipalitedefranklin.ca
- Inspecteur : urbanisme@municipalitedefranklin.ca
- Travaux publics : voirie@municipalitedefranklin.ca
- Informations générales : info@municipalitedefranklin.ca
- Loisirs et communications : loisirs@municipalitedefranklin.ca